



# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD**

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2009**

**Arrêté par le Conseil d'administration de la  
CAISSE REGIONALE du CREDIT AGRICOLE  
CHARENTE PERIGORD  
En date du 29 janvier 2010.**

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>3</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	3
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE.....	3
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	3
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>3</b>
COMPTE DE RESULTAT.....	3
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 3</b>	<b>3</b>
BILAN ACTIF .....	3
BILAN PASSIF .....	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	3
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	3
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>3</b>
1.    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	3
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité .....</i>	3
1.2. <i>Format de présentation des états financiers .....</i>	3
1.3. <i>Principes et méthodes comptables .....</i>	3
1.4. <i>Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....</i>	3
2.    PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	3
2.1. <i>Evolutions du périmètre de consolidation .....</i>	3
2.2. <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice.....</i>	3
2.3. <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence .....</i>	3
2.4. <i>Participations non consolidées.....</i>	3
3.    LA GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	3
3.1. <i>Risque de crédit .....</i>	3
3.2. <i>Risque de marchés .....</i>	3
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement .....</i>	3
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....</i>	3
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	3
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	3
4.    NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	3
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts.....</i>	3
4.2. <i>Commissions nettes.....</i>	3
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	3
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	3
4.5. <i>Produits et charges nets sur autres activités .....</i>	3
4.6. <i>Charges générales d'exploitation .....</i>	3
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles .....</i>	3
4.8. <i>Coût du risque.....</i>	3
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs .....</i>	3
4.10. <i>Impôts .....</i>	3
4.11. <i>Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	3
5.    INFORMATIONS SECTORIELLES .....	3
6.    NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 .....	3
6.1. <i>Caisse, Banques centrales .....</i>	3
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	3
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture.....</i>	3
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	3
6.5. <i>Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle .....</i>	3
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers .....</i>	3
6.7. <i>Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle .....</i>	3
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....</i>	3
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....</i>	3

6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i> .....	3
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	3
6.12.	<i>Immeubles de placement</i> .....	3
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	3
6.14.	<i>Provisions</i> .....	3
6.15.	<i>Capitaux propres</i> .....	3
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance</i> .....	3
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	3
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	3
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	3
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies</i> .....	3
7.4.	<i>Autres engagements sociaux</i> .....	3
7.5.	<i>Rémunération des dirigeants</i> .....	3
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	3
9.	RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	3
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	3
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	3
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	3
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2009.....	3

# **PREAMBULE**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 55,16% du capital de Crédit Agricole s.a. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 10 300 864 actions propres, soit 0,44%.

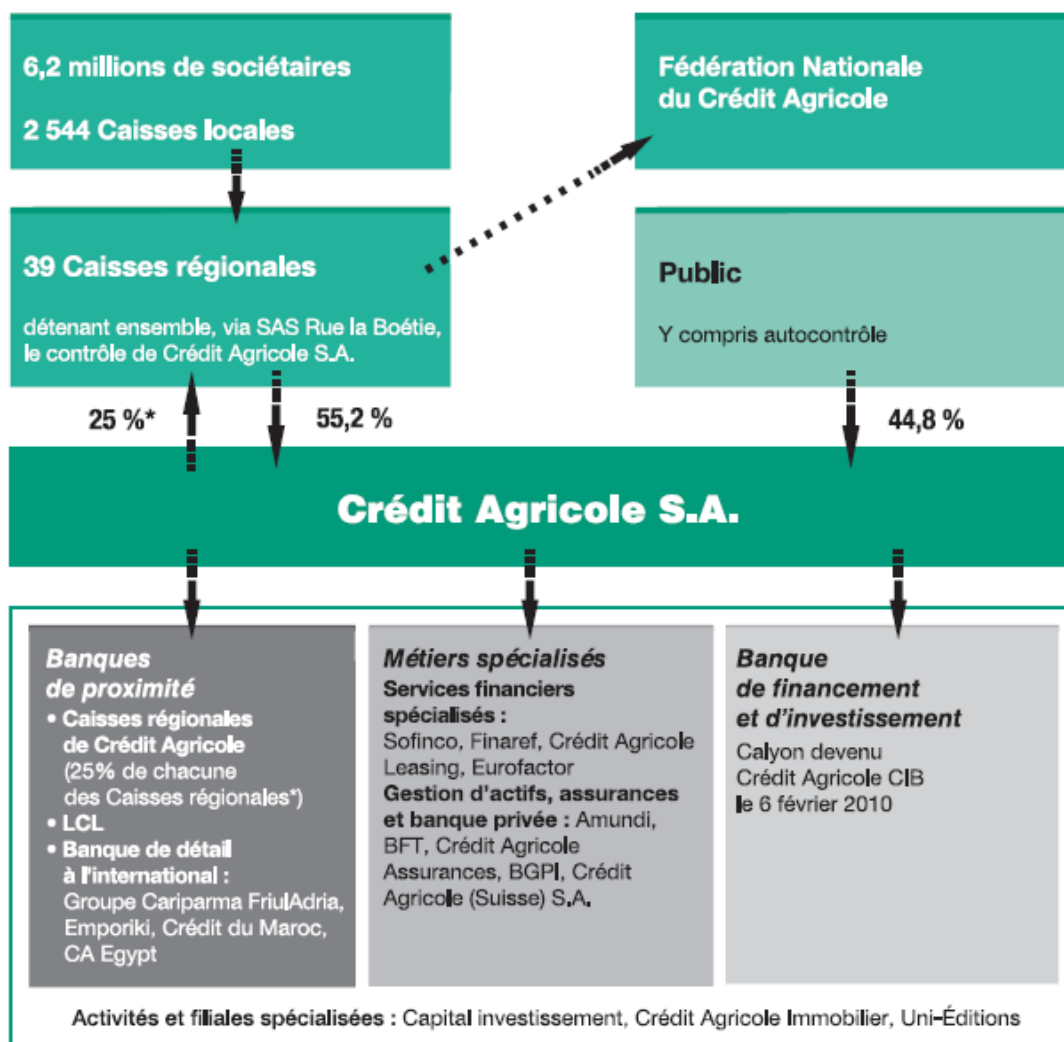
Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse régionale de Charente Périgord sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

### ***Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole***

#### **Un groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé: sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2009

## ***Relations internes au Crédit agricole***

### **► Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au groupe.

#### **• Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en: «Opérations internes au Crédit Agricole -Comptes ordinaires» et intégré sur la ligne «Prêts et créances sur les établissements de crédit».

#### **• Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-Logement, plans d'épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### **• Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. et centralisées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole s.a. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.a. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.a. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.a. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.a.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole s.a., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.a.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.a., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### ➤ **Autres relations internes**

Avec les Caisses Locales affiliées à la Caisse régionale Charente Périgord

Les Caisses locales détiennent 36 903 000 parts sociales de la Caisse régionale Charente Périgord pour un montant de 56 462 milliers d'euros. Elles détiennent également au 31 décembre 2009 236 236 CCA acquis dans le cadre de la convention de liquidité pour un montant de 2 449 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31 décembre 2009 :

- les comptes-courants bloqués des Caisses locales dont le cumul des soldes s'établit à 104 016 milliers d'euros) ;

- les comptes courants ordinaires des Caisses locales ouverts dans les livres de la Caisse régionale dont le cumul des soldes s'établit à 25 875 milliers d'euros.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	290 603	322 411
Intérêts et charges assimilées	4.1	-170 343	-216 082
Commissions (produits)	4.2	114 847	95 581
Commissions (charges)	4.2	-16 078	-13 045
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	261	-8 582
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	12 764	23 741
Produits des autres activités	4.5	1 616	26 569
Charges des autres activités	4.5	-1 683	-4 615
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>231 987</b>	<b>225 978</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-120 739	-119 894
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 761	-7 035
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>104 487</b>	<b>99 049</b>
Coût du risque	4.8	-22 573	-17 687
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>81 914</b>	<b>81 362</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-38	-38
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>81 876</b>	<b>81 324</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-23 602	-19 588
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>58 274</b>	<b>61 736</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>58 274</b>	<b>61 736</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		118 499	-323 477
Instruments dérivés de couverture			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, hors entités mises en équivalence</b>		118 499	-323 477
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>118 499</b>	<b>-323 477</b>
Résultat net part du groupe		58 274	61 736
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>176 773</b>	<b>-261 741</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>176 773</b>	<b>-261 741</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole s.a. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole s.a. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole s.a. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

La juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale de Charente Périgord a augmenté sur l'exercice de 118 047 milliers d'euros entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009. Ceci a contribué à accroître les réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente de 118 024 milliers d'euros net d'impôt. L'évolution des modalités de valorisation évoquées ci-avant n'a pas eu d'impact sur la juste valeur des titres SAS La Boétie détenus par les CR au 31/12/2009.

## BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	59 345	58 184
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	55 098	55 508
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	31 749	26 948
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	520 259	391 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	369 622	294 615
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 155 808	4 984 960
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 281	11 972
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	215 548	101 362
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	33 955	38 506
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	88 299	106 269
Actifs non courants destinés à être cédés			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence			0
Immeubles de placement	6.12	1 942	1 980
Immobilisations corporelles	6.13	50 111	52 460
Immobilisations incorporelles	6.13	1 934	2 177
Écarts d'acquisition			0
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 595 951</b>	<b>6 126 280</b>

(1) Les lignes «Actifs d'impôt courant » et «Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne «Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence. Au 31/12/2008, cette ligne comprenait les actifs d'impôts courants pour 9 561 milliers d'euros et actifs d'impôts différés pour 28 945 milliers d'euros.

## BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	7 577	14 980
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	22 896	17 607
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	3 885 924	3 398 876
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 613 230	1 745 878
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	12 125	47 272
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 840	14 443
Passifs d'impôts courants et différés (1)	6.10		0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	84 044	88 607
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	22 656	24 383
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	74 071	88 065
Capitaux propres			
Capitaux propres part du groupe		852 588	686 169
Capital et réserves liées		302 327	301 944
Réserves consolidées		480 979	429 980
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 008	-107 491
Résultat de l'exercice		58 274	61 736
Intérêts minoritaires			
<b>Total du passif</b>		<b>6 595 951</b>	<b>6 126 280</b>

(1) Les lignes «Passifs d'impôt courant » et «Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne «Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

(1) Au 31/12/2008, cette ligne comprenait les passifs d'impôts courants pour 0 euros et passifs d'impôts différés pour 0 euros.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2008</b>	<b>179 397</b>	<b>124 275</b>	<b>-17</b>	<b>429 980</b>	<b>215 986</b>	<b>11 272</b>	<b>960 893</b>	<b>960 893</b>	<b>215 986</b>
Augmentation de capital	-1 683						-1 683		-1 683
Variation des titres auto détenus			-28				-28		-28
Dividendes versés en 2008						-11 272	-11 272		0
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>									
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>-323 477</b>		<b>-323 477</b>		<b>-323 477</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)									
Résultat au 31.12.2008						61 736			61 736
Autres variations									
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>177 714</b>	<b>124 275</b>	<b>-45</b>	<b>429 980</b>	<b>-107 491</b>	<b>61 736</b>	<b>686 169</b>		<b>686 169</b>
Affectation du résultat 2008				50 999			0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>177 714</b>	<b>124 275</b>	<b>-45</b>	<b>480 979</b>	<b>-107 491</b>	<b>10 737</b>	<b>686 169</b>		<b>686 169</b>
Augmentation de capital	2 787						2 787		2 787
Variation des titres auto détenus			-2 404				-2 404		-2 404
Dividendes versés en 2009						-10 737	-10 737		0
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>									
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)</b>					<b>118 499</b>		<b>118 499</b>		<b>118 499</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)									
Résultat au 31.12.2009						58 274	58 274		58 274
Autres variations									
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>180 501</b>	<b>124 275</b>	<b>-2 449</b>	<b>480 979</b>	<b>11 008</b>	<b>58 274</b>	<b>852 588</b>		<b>852 588</b>

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

L'augmentation des réserves consolidées est principalement liée à la variation de juste valeur sur les titres SAS La Boétie (+118 millions d'euros)

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Charente Périgord y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille «actifs financiers disponibles à la vente» sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>81 876</b>	<b>81 324</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 843	7 107
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	25 255	16250
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	131	-223
Résultat net des activités de financement	3 899	4 394
Autres mouvements	-5 887	8 910
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>30 241</b>	<b>36 438</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	461778	560 970
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-322661	-526 738
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-142875	1 648
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	13 521	-28 777
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-21 734	-21 809
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-11 971</b>	<b>-14 706</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>100146</b>	<b>103 056</b>
<i>Flux liés aux participations</i>	-21 888	-76 187
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-4 587	- 7 301
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-26 475</b>	<b>-83 488</b>
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	-7 990	-12 915
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-17 893	-20 062
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C )</b>	<b>-25 883</b>	<b>-32 977</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>47 788</b>	<b>-13 409</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>22 933</b>	<b>36 342</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	58 184	57 379
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-35 251	-21 037
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>70 721</b>	<b>22 933</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	59 345	58 184
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	11 376	-35 251
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>47 788</b>	<b>-13 409</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)



La Caisse régionale de Charente Périgord ne détient pas de trésorerie faisant l'objet d'une quelconque obligation juridique de blocage et ne détient pas des flux significatifs destinés à être cédés dans un proche avenir.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. *Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés*

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009.

Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse régionale de Charente Périgord. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par Caisse régionale de Charente Périgord sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;

- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers

- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839-2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2009.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

## **1.3. Principes et méthodes comptables**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2009 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

- Participations non consolidées

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif ni évaluée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 3.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a externalisé la gestion de ses avantages de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, à l'exception d'engagements résiduels non significatifs. Cette gestion a été donnée à des compagnies d'assurances, dont PREDICA, qui fournissent les éléments de calculs nécessaires.

- Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...), ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

- Provisions pour créances irrécouvrables

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par des provisions relatives aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de ces provisions sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de ces provisions.

Des provisions collectives sur encours sains, dégradés depuis leur origine, sont également dotées. La Caisse régionale de Charente Périgord a en particulier constitué deux provisions sectorielles sur la viticulture et a constitué une provision pour dépréciation collective (hors filières viticulture) des strates de risques Bâle II risqués.

L'évaluation de ces provisions fait notamment appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation dégradée attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

- Provisions pour risques et charges

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la direction ;
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la direction, compte tenu des éléments en sa possession sur les risques nés au 31 décembre 2009;

- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

- Les actifs d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

### ➤ **Les instruments financiers (IAS 32 et 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier

### ✓ **Les titres à l'actif**

#### ▪ **Classification des titres à l'actif**

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

#### ○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Charente Périgord.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Charente Périgord a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Charente Périgord a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Charente Périgord a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS39.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille «prêts et créances» sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.



- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- **Evaluation des titres**

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale de Charente Périgord retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût d'acquisition et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, la Caisse régionale Charente Périgord ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein de la Caisse régionale Charente Périgord ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

### ▪ **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il y a un indice objectif de résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, La Caisse régionale de Charente Périgord utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Charente Périgord prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, La Caisse régionale de Charente Périgord constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

### ▪ **Date d'enregistrement**

La Caisse régionale de Charente Périgord enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories «Titres détenus jusqu'à l'échéance» et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### ▪ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas. La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

## ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Charente Périgord, distingue parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

### ▪ **Créances dépréciées :**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes encourues prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la

dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Charente Périgord constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Charente Périgord a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles et les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux mais dont on a pu constater la dégradation depuis leur origine. Ce risque de crédit (hors filière viticulture Cognac et Bergeracoise) est calculé à partir des critères prudentiels dits "Bâle II" appliqués sur nos encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée intégrant notamment la durée moyenne constatée sur nos encours, et l'application du taux de pertes en cas de défaut.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflète le jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

La Caisse régionale a également enregistré des provisions pour dépréciation collective (sectorielles) au titre de la viticulture Cognac et des vins du Bergeracois. Des taux de pertes sont appliqués aux strates d'encours les plus dégradées identifiées selon des critères sectoriels croisés.

✓ **Intérêts pris en charge par l'état (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale de Charente Périgord accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, elle perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## ✓ Titres au passif

### ○ Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

## ✓ Les produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole avec la centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.a. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

## ✓ Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

## ▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole s.a. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite «carve out»). De plus, le groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue pour partie par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

## ▪ **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## ▪ Détermination et présentation de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, [l'entité] retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.



- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

### ✓ **Gains ou pertes nettes sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

o Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente
- les pertes de valeur des titres à revenu variable
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations, la Caisse régionale de Charente Périgord a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels
- les avantages au personnel
- les risques d'exécution des engagements par signature
- les litiges et garanties de passif
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

## ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice)
- les indemnités de fin de contrat de travail
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement

du dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

#### ▪ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale de Charente Périgord a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente Périgord a opté pour une externalisation auprès de compagnies d'assurance. De ce fait, la Caisse régionale n'a pas de provisions, autre qu'un reliquat au titre de régimes antérieurs, inscrites au passif de son bilan. La Caisse régionale verse des cotisations à la compagnie d'assurance.

Les engagements résiduels non externalisés (reliquat relatif à des régimes antérieurs) sont eux, couverts par une provision (ils représentent cependant un montant non significatif).

### ✓ *Plans de retraite – régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ **Les impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, soit exclusivement la France pour la Caisse régionale Charente-Périgord.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  - a) n'est pas un regroupement d'entreprises et
  - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable ;
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

## ► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Charente Périgord suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation:

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

\*Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment du siège social de la Caisse régionale, la durée d'amortissement du gros œuvre est à 25 ans sur ce seul bâtiment.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse régionale de Charente Périgord. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments:

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Activités d'assurance (IFRS 4)

Non applicable pour la Caisse régionale de Charente Périgord



## ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
  - . la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## ➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.4. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)**

### **➤ Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

### **✓ Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.a., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des 67 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS	CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS
AIGRE Avenue du 8 Mai 16140 AIGRE	1,49%	Monsieur Pascal DENIS	VILLEFRANCHE-MONTPON Place Clémenceau 24700 MONTPON	1,43%	Monsieur Marcel LESBEGUERIES
BAIGNES Place de l'Horloge 16360 BAIGNES	1,07%	Monsieur Bernard CELLOU	MUSSIDAN - VILLAMBLARD 17, rue Jean Jaures 24400 MUSSIDAN	1,64%	Monsieur Michel CAMPAGNAUD
BARBEZIEUX 40 Bld Chanzy 16300 BARBEZIEUX	3,70%	Monsieur Alain TESTAUD	NONTRON 14 Rue Carnot 24300 NONTRON	1,17%	Monsieur Michel COMBEAU
BLANZAC Route de Chalais 16250 BLANZAC	1,54%	Monsieur Eric BORDES	PIEGUT PLUVIERS 9, place de la République 24360 PIEGUT PLUVIERS	0,14%	Mme Danielle MARTIN
BROSSAC Place du champ de foire 16480 BROSSAC	0,20%	Monsieur Laurent ARSICAUD	TERRASSON Place Voltaire 24120 TERRASSON	1,60%	Madame Liliane ROUDIER
CHABANAIS Route d'Angoulême 16150 CHABANAIS	1,81%	Madame Joëlle MICHAUD	THIVIERS 5, rue Jules Theulier 24800 THIVIERS	1,46%	Madame Christine BORELLA
CHALAIS Route de Barbezieux 16210 CHALAIS	1,27%	Monsieur Jean-Paul LETARD	VERGT Grand rue 24380 VERGT	1,03%	Monsieur Jean-Paul MONTORIOL
CHAMPAGNE MOUTON Le bourg 16420 CHAMPAGNE MOUTON	0,34%	Monsieur Didier CHAMBEAU	ST-CYPRIEN Rue Gambetta 24220 St CYPRIEN	0,54%	Monsieur Lucien GAREYTE
COGNAC 61-65, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC	6,34%	Monsieur Christian VALTAUD	EYMET 44, Bld National 24500 EYMET	0,99%	Monsieur Yves BORDES
CONFOLENS Route d'Angoulême 16500 CONFOLENS	2,71%	Monsieur Jean-Louis LABIOCHE	DES CONFLUENTS Place Léopold Salme 24260 LE BUGUE	1,29%	Monsieur Jean-Pierre COLET

JARNAC 7, rue des Moines 16200 JARNAC	2,58%	Monsieur François RABY	EXCIDEUIL Place Bugeaud 24160 EXCIDEUIL	0,86%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
LA ROCHEFOUCAULD Bld du 11 Novembre 16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	Monsieur Jean-Paul PICHON	BEAUMONT Route de Villeréal 24440 BEAUMONT	0,81%	Monsieur Benoît FAYOL
MANSLE 29, rue Grange du Chapitre 16230 MANSLE	1,34%	Monsieur Daniel RENOLLEAU	MAREUIL Place du marché 24340 MAREUIL	0,87%	Monsieur Jean-Pierre ROLAND
MONTBRON Place de l'Hôtel de ville 16220 MONTBRON	1,55%	Monsieur Francis TROUILLAUD	LA COUILLE Place Boyer Laveyssière 24450 LA COUILLE	1,18%	Monsieur Yves GAYOUT
MONTEMBOEUF Rue Laugierias 16310 MONTEMBOEUF	0,76%	Monsieur Sébastien DELAGE	LALINDE 40, rue Gabriel Péri 24150 LALINDE	0,89%	Monsieur Jean-Paul BENEY
MONTMOREAU Route d'Angoulême 16190 MONTMOREAU	1,26%	Monsieur François JAUBERT	ST-ASTIER Rue Viviani 24110 St ASTIER	1,20%	Monsieur Guy DEBREGAS
ROUILLAC Route de Jarnac 16170 ROUILLAC	1,99%	Monsieur Philippe TURQAT	ISSIGEAC Place de Peyrat 24560 ISSIGEAC	0,81%	Monsieur Jean-Alain CONSOLI
RUFFEC 28, rue de l'Hôpital 16700 RUFFEC	1,71%	Monsieur Bertrand FRADIN	LA FORCE Avenue des Ducs 24130 LA FORCE	0,73%	Monsieur Jean-Louis ESCURPEYRAT
ST-AMANT DE BOIXE Place du Docteur Feuillet 16330 MONTIGNAC S/ CHARENTE	0,96%	Monsieur Pierre-Vincent NIVET	VELINES 8, rue Eugène Tricoche 33220 PORT STE FOY	2,04%	Monsieur Ghislain PANTAROTTO
SEGNZAC Place de l'Eglise 16130 SEGNZAC	3,23%	Madame Colette LAURICHESSE	LANOUAILLE Route de St Yrieix 24270 LANOUAILLE	0,83%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
MAGNAC LAVALETTE Place des Halles 16320 VILLEBOIS LAVALETTE	1,52%	Madame Nadine MOREAU	SALIGNAC Place du Champs de Mars 24590 SALIGNAC	0,51%	Monsieur Didier CHASSAING
VILLEFAGNAN Place du Puits Gilbert 16240 VILLEFAGNAN	0,90%	Monsieur Théodore GASSELING	THENON 36 Rue de la 4 <sup>ème</sup> République 24210 THENON	0,54%	Monsieur Gaston GRAND
AUBETERRE ST-SEVERIN Rue St Jacques 16390 Aubeterre	0,26%	Madame Lucette TERRACOL	NEUVIC Place de l'Eglise 24190 NEUVIC	0,18%	Monsieur Philippe DUPONTEIL
ANGOUMOISINE 7, rue Jean Fougerat 16000 ANGOULEME	5,95%	Madame Annick DUPUIS	TRELISSAC 18, rue des Sauges 24750 TRELISSAC	0,59%	Monsieur Georges ROCHE

CHATEAUNEUF 1, Bld Gambetta 16120 CHATEAUNEUF	2,23%	Monsieur Claude PETINIOT	BASTIDES ET BESSEDE 21, Place d'armes 24170 BELVES	1,46%	Madame Sylvie DEJOS
ST-CLAUD CHASSENEUIL 18, Avenue de la République 16260 CHASSENEUIL	1,54%	Monsieur Arnold LOHUES	VERTEILLAC Place de la Mairie 24320 VERTEILLAC	0,73%	Monsieur Gérard PONS
SOYAUX 2, Rue de l'Epargne 16800 SOYAUX	0,41%	Monsieur Jean-Pierre TRANCHET	SIGOULES Avenue de la gare 24680 GARDONNE	1,63%	Monsieur Philippe BEYLAT
LA COURONNE 32 bis, Rue de la Libération 16400 LA COURONNE	0,45%	Monsieur Pierre CHEVALIER	ST-AULAYE Place du Champ de Foire 24410 ST-AULAYE	0,73%	Monsieur Pierre GENDREAU
HIERSAC Route d'Angoulême 16290 HIERSAC	0,86%	Monsieur Gérard MADUEL	TOCANE Place des tilleuls 24350 TOCANE ST APRE	0,32%	Monsieur Michel LAGARDE
RUELLE Rue Joliot Curie 16600 MAGNAC s/ TOUVRE	0,72%	Monsieur Alain LAGARDE			
BERGERAC Place du Marché Couvert 24100 BERGERAC	7,10%	Monsieur Daniel DOILLON			
PERIGUEUX 5, rue Sirey 24000 PERIGUEUX	5,16%	Madame Claudette MOREAU			
RIBERAC 5-7, place Nationale 24600 RIBERAC	1,46%	Monsieur Jean-Paul ROSELY			
SARLAT 23, rue des Cordeliers 24200 SARLAT	2,19%	Madame Marie-Chantal GUEGUEN			
BRANTOME 8, place du marché 24310 BRANTOME	0,93%	Monsieur Jean-François LASMESURAS			
DAGLAN Quartier du pont 24250 DAGLAN	0,55%	Monsieur Philippe LAGARDE			
HAUTEFORT St Agnan d'Hautefort 24390 HAUTEFORT	0,82%	Monsieur Alain LARUE			
MONTIGNAC 1, Place Bertrand de Born 24290 MONTIGNAC	1,14%	Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD			

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés. La Caisse régionale de Charente Périgord ne contrôle ou détient aucune entité de ce type.

## ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente Périgord;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente Périgord.

La Caisse régionale de Charente Périgord ne consolide aucune entité par intégration proportionnelle, ne détenant aucune entité significative sur laquelle est exercé un contrôle conjoint.

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

La Caisse régionale de Charente Périgord ne consolide aucune entité par mise en équivalence, ne détenant aucune entité significative sur laquelle est exercée une influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

### **►Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués,

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.



## **2. Périimètre de consolidation**

### **2.1. Evolutions du périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est constitué de la Caisse régionale de Charente Périgord et de ses 67 Caisses locales (Cf. liste en 1.4).

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution en 2008 tant en termes d'entité que de méthodes de consolidation. Il reste exclusivement constitué de la Caisse régionale et de ses Caisses locales.

Les entités du pôle immobilier de la Caisse régionale ne présentent pas un caractère significatif en terme d'activité, de contribution et de total bilan et ne sont de ce fait pas consolidées.

### **2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice**

Néant

### **2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence**

Néant

## 2.4. Participations non consolidées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe CACP	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe CACP
Titres de participation non consolidés (détail)				
- SAS La Boétie	362 257	2,21	230 384	2,20
- SACAM International	19 612	2,21	23 416	2,20
- SAS Développement	17 796	2,22	17 499	2,20
- SA Grand Sud ouest Capital	3 003	6,07	2 703	6,10
- CA Titres	703	1,07	703	1,80
- SACAM Fireca	912	1,74	886	1,70
- Epagnac Participations			1280	100,00
- SCI CAM	1 253	2,12	1253	2,12
- SACAM Participations	1 321	1,82	5	1,82
- SEECAP	1 175	75,64		
- Charente Périgord Expansion	1 500	100,00		
- SACAM Avenir	1 620	1,83		
- Charente Périgord Immobilier (Holding de tête de pôle immobilier)	4 486	100,00	700	100,00
- Autres titres	3 233		4 836	
<b>Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés (1)</b>	<b>418 871</b>		<b>283 665</b>	

(1) Dont - 1 385 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable en 2009 et -713 milliers en 2008.

### **3. *La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture***

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale de Charente Périgord est assurée par le service «Management des Risques» qui est rattaché à la Direction générale. Il a pour mission de déployer un dispositif de pilotage et de contrôle permanent des risques :

- conforme à la réglementation bancaire et aux normes internes du groupe Crédit Agricole ;
- de nature à donner au Conseil d'administration, à la Direction générale, à Crédit Agricole s.a. et aux autorités de tutelle l'assurance d'un degré raisonnable de maîtrise des risques, de sécurité et de régularité des opérations.

Le service «Management des Risques» est garant de l'exhaustivité, de la réalité et de la pertinence du dispositif de pilotage et de contrôle des risques de la Caisse régionale de Charente Périgord, ainsi que de sa mise en œuvre effective.

La description du dispositif de gestion des risques figure désormais dans le rapport de gestion, chapitre «facteurs de risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

### 3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Les objectifs, la gestion, la méthodologie, le dispositif de surveillance ainsi que les mécanismes de réduction des risques sont détaillés dans le rapport de gestion (page 22).

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	55 098	55 508
Instruments dérivés de couverture	31 749	26 948
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	70 156	102 880
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	14 961	18 741
Prêts et créances sur la clientèle	5 155 808	4 984 960
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	215 548	101 362
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>5 543 320</b>	<b>5 290 399</b>
Engagements de financement donnés	775 080	832 978
Engagements de garantie financière donnés		0
Provisions - Engagements par signature	623	726
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>774 457</b>	<b>832 252</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>6 317 777</b>	<b>6 122 651</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

*Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit*

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole)**

	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	encours non compromis	encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	149					149
Etablissements de crédit	14 876					14 876
Institutions non établissements de crédit	802 429	407		143		802 286
Grandes entreprises	1 212 618	21 041	13 536	17 407	11 999	1 183 212
Clientèle de détail	3 224 166	40 877	41 543	18 120	25 181	3 180 865
<b>Total</b>	<b>5 254 238</b>	<b>62 325</b>	<b>55 079</b>	<b>35 670</b>	<b>37 180</b>	<b>5 181 388</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>36 444</b>
<b>Dépréciation sur base collective</b>						<b>47 063</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>5 170 769</b>

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 966 milliers d'euros.

	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	provisions / encours douteux	Provisions / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	289 922					289 922
Etablissements de crédit	394 801	177		94		394 707
Institutions non établissements de crédit	1 189 814	22 437	13 396	16 746	10 974	1 162 094
Grandes entreprises	3 197 329	31 977	30 407	14 977	20 135	3 162 217
Clientèle de détail						
<b>Total</b>	<b>5 071 866</b>	<b>54 591</b>	<b>43 803</b>	<b>31 817</b>	<b>31 109</b>	<b>5 008 940</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>32 311</b>
<b>Dépréciation sur base collective</b>						<b>-37 550</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>5 003 701</b>

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 28 390 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2008
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	161 009	109 557
Grandes entreprises	251 888	223 248
Clientèle de détail	362 183	500 173
<b>Total</b>	<b>775 080</b>	<b>832 978</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 010	194
Grandes entreprises	26 071	41 960
Clientèle de détail	35 973	31 457
<b>Total</b>	<b>63 054</b>	<b>73 611</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	2	973
Institutions non établissements de crédit	5 707	1 688
Grandes entreprises	268 796	348 852
Clientèle de détail	1 334 409	1 389 824
<b>Total</b>	<b>1 608 914</b>	<b>1 741 337</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>4 316</b>	<b>4 541</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 613 230</b>	<b>1 745 878</b>

### Concentrations par zone géographique

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					<b>Total</b>
	<b>Encours bruts</b>	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	encours non compromis	encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	5 223 120	61 089	54 345	35 218	36 746	5 151 156
Autres pays de l'UE	23 295	925	400	361	199	22 735
Autres pays d'Europe	863	0	68	0	35	828
Amérique du Nord	1 766	175	266	52	200	1 514
Amériques Centrale et du Sud	748	0	0	0	0	748
Afrique et Moyen Orient	2 187	0	0	0	0	2 187
Asie et Océanie (hors Japon)	2 250	136	0	39	0	2 211
Japon	9	0	0	0	0	9
Non ventilé						
<b>Total</b>	<b>5 254 238</b>	<b>62 325</b>	<b>55 079</b>	<b>35 670</b>	<b>37 180</b>	<b>5 181 388</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						36 444
<b>Dépréciations collectives</b>						-47 063
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>5 170 769</b>

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 966 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008					<b>Total</b>
	<b>Encours bruts</b>	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	encours non compromis	encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	5 040 808	53 842	43 354	31 513	30 830	4 978 465
Autres pays de l'UE	23 163	365	112	178	37	22948
Autres pays d'Europe	776		68		37	739
Amérique du Nord	2 256	384	269	126	205	1925
Amériques Centrale et du Sud	432					432
Afrique et Moyen Orient	2 342					2342
Asie et Océanie (hors Japon)	2 062					2062
Japon	27					27
Non ventilé						0
<b>Total</b>	<b>5 071 866</b>	<b>54 591</b>	<b>43 803</b>	<b>31 817</b>	<b>31 109</b>	<b>5 008 940</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						32 311
<b>Dépréciations collectives</b>						-37 550
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>5 003 701</b>

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 28 390 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	773 509	830 978
Autres pays de l'UE	997	1 410
Autres pays d'Europe	111	163
Amérique du Nord	29	29
Amériques Centrale et du Sud	6	95
Afrique et Moyen Orient	408	287
Asie et Océanie (hors Japon)	20	16
Japon		
Non ventilé		
<b>Total</b>	<b>775 080</b>	<b>832 978</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	63 054	73 460
Autres pays de l'UE		151
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
<b>Total</b>	<b>63 054</b>	<b>73 611</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
France (y compris DOM-TOM)	1 572 753	1 698 151
Autres pays de l'UE	14 777	18 080
Autres pays d'Europe	591	1 506
Amérique du Nord	2 373	4 937
Amériques Centrale et du Sud	152	593
Afrique et Moyen Orient	893	1 245
Asie et Océanie (hors Japon)	786	897
Japon	27	151
Non ventilé		
<b>Total</b>	<b>1 608 914</b>	<b>1 741 337</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>4 316</b>	<b>4 541</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 613 230</b>	<b>1 745 878</b>



## Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2009					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/2009	31/12/2009
	Arriérés de paiement								
	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Instruments de capitaux propres						13 861	- 5 810		
<b>Instruments de dettes (1)</b>									
<i>Administrations centrales</i>									
<i>Etablissement de crédit</i>									
<i>Institution non établissement de crédit</i>									
<i>Grandes entreprises</i>									
<i>Clientèle de détail</i>									
<b>Prêts et avances (2)</b>									
<i>Administrations centrales</i>									
<i>Etablissement de crédit</i>									
<i>Institution non établissement de crédit</i>	10 360	40			10 400	264	-143		
<i>Grandes entreprises</i>	25 144	42			25 186	5 171	-42 835		
<i>Clientèle de détail</i>	78 486	247			78 733	39 119	-88 906		
Autres actifs financiers									
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>113 990</b>	<b>329</b>			<b>114 319</b>	<b>44 554</b>	<b>-131 884</b>		

	31/12/2008				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/2008	31/12/2008
	Arriérés de paiement							
(En milliers d'euros)	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
Instruments de capitaux propres						1 018	-714	
<b>Instruments de dettes (1)</b>						<b>2 570</b>	<b>-2 392</b>	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes entreprises</i>						2 570	-2 392	
<i>Clientèle de détail</i>								
<b>Prêts et avances (2)</b>	<b>88 102</b>	<b>581</b>			<b>88 683</b>	<b>35 468</b>	<b>-114 309</b>	<b>124 151</b>
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>	11 618	477			12 095	83	-94	12 178
<i>Grandes entreprises</i>	30 160				30 160	8 114	-34 667	38 274
<i>Clientèle de détail</i>	46 324	104			46 428	27 271	-79 548	73 699
Autres actifs financiers					0			
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>88 102</b>	<b>581</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 683</b>	<b>39 056</b>	<b>-117 415</b>	<b>124 151</b>

### Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 450	10 267	-1 366	6 747
Risques sur les autres contreparties				102
<b>Total</b>	<b>6 450</b>	<b>10 267</b>	<b>-1 366</b>	<b>6 849</b>
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	8 345	10 267	-1 963	6 747
- dérivés actions et sur indices	-1 895		597	102
<b>Total</b>			<b>-1 366</b>	<b>6 849</b>
<b>Incidence des accords de compensation</b>				
<b>Total après effets des accords de compensation</b>	<b>6 450</b>	<b>10 267</b>	<b>-1 366</b>	<b>6 849</b>

### 3.2. Risque de marchés

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

## Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

### Instrument dérivé de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instrument de taux d'intérêt :</u>								
. Futures				10 287	3 356	18 106	31 749	26 948
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				10 287	3 356	18 106	31 749	26 948
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instrument de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>								
<b>Sous total</b>				<b>10 287</b>	<b>3 356</b>	<b>18 106</b>	<b>31 749</b>	<b>26 948</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>10 287</b>	<b>3 356</b>	<b>18 106</b>	<b>31 749</b>	<b>26 948</b>

### Instrument dérivé de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instrument de taux d'intérêt :</u>								
. Futures				7 933	14 655	308	22 896	17 607
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				7 933	14 655	308	22 896	17 607
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instrument de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>								
<b>Sous total</b>				<b>7 933</b>	<b>14 655</b>	<b>308</b>	<b>22 896</b>	<b>17 607</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>7 933</b>	<b>14 655</b>	<b>308</b>	<b>22 896</b>	<b>17 607</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif**

	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>					537	3 828	4 365	2 273
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					523	3 828	4 351	1 915
. Options de taux								351
. Caps-floors-collars					14		14	7
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>				809			809	2 001
<b>Sous total</b>				<b>809</b>	<b>537</b>	<b>3 828</b>	<b>809</b>	<b>4 274</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>809</b>	<b>537</b>	<b>3 828</b>	<b>5 174</b>	<b>4 274</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :**

	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				1 265	588	3 829	5 682	13 576
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 265	574	3 829	5 668	12 920
. Options de taux								649
. Caps-floors-collars					14		14	7
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>				1 895			1 895	1 404
<b>Sous total</b>				<b>3 160</b>	<b>588</b>	<b>3 829</b>	<b>7 577</b>	<b>14 980</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>3 160</b>	<b>588</b>	<b>3 829</b>	<b>7 577</b>	<b>14 980</b>

**Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>1 832 513</b>	<b>1 726 751</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 830 257	1 714 976
. Options de taux		5 000
. Caps-floors-collars	2 256	6 775
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>2 264</b>	<b>45 055</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	2 264	45 055
<b>Autres instruments :</b>	<b>30 600</b>	<b>39 100</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	30 600	39 100
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>1 865 377</b>	<b>1 810 906</b>
. Opérations de change à terme	18 804	7 358
<b>Total Notionnel</b>	<b>1 884 181</b>	<b>1 818 264</b>

## Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

Seules des dettes subordonnées à durée déterminée en euros et à taux fixe ont été émises en 2009 pour un total de 73 776 milliers d'euros et de 87 614 milliers d'euros en 2008.

#### Dettes subordonnées à durée déterminée :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
EUR		
. Taux fixe	73 776	87 614
. Taux variable		

## Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	6 593 415	6 593 415	6 117 433	6 117 433
Autres devises de l'UE			463	463
USD	1 919	1 919	7 236	7 236
JPY	481	481	1 148	1 148
Autres devises	136	136		
<b>Total bilan</b>	<b>6 595 951</b>	<b>6 595 951</b>	<b>6 126 280</b>	<b>6 126 280</b>

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La Caisse régionale Charente Périgord en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

#### Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	81 313	18 454	204 589	58 774	636 133
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	781 169	652 013	1 748 786	2 057 394	5 239 362
<b>Total</b>	862 482	670 467	1 953 375	2 116 168	5 602 495
<b>Créances rattachées nettes</b>					54 819
<b>Provisions</b>					- 131 884
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>862 482</b>	<b>670 467</b>	<b>1 953 375</b>	<b>2 116 168</b>	<b>5 525 430</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	266 503	6 568	7 104	9 747	289 922
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	627 876	583 086	1 681 050	2 098 298	4 990 310
<b>Total</b>	894 379	589 654	1 688 154	2 108 045	5 280 232
<b>Créances rattachées nettes</b>					36 893
<b>Provisions</b>					-37 550
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>894 379</b>	<b>589 654</b>	<b>1 688 154</b>	<b>2 108 045</b>	<b>5 279 575</b>



## Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	814 967	979 647	1 190 478	895 088	3 880 180
Dettes envers la clientèle	1 507 898	34 128	65 801	1 087	1 608 914
<b>Total</b>	2 322 865	1 013 775	1 256 279	896 175	5 489 094
<b>Dettes Rattachées</b>					10 060
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 322 865</b>	<b>1 013 775</b>	<b>1 256 279</b>	<b>896 175</b>	<b>5 499 154</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	491 329	693 673	1 142 970	1 063 788	3 391 760
Dettes envers la clientèle	1 636 477	93 568	10 272	1 020	1 741 337
<b>Total</b>	2 127 806	787 241	1 153 242	1 064 808	5 133 097
<b>Dettes Rattachées</b>					11 657
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 127 806</b>	<b>787 241</b>	<b>1 153 242</b>	<b>1 064 808</b>	<b>5 144 754</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	342	332			674
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	11 122	300			11 422
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
<b>Total</b>	<b>11 464</b>	<b>632</b>			<b>12 096</b>
<b>Dettes rattachées</b>	29				29
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 493</b>	<b>632</b>			<b>12 125</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		2 600	9 147	62 029	73 776
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total</b>		2 600	9 147	62 029	73 776
<b>Dettes rattachées</b>	295				295
<b>Valeur au bilan</b>	<b>295</b>	<b>2 600</b>	<b>9 147</b>	<b>62 029</b>	<b>74 071</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2008</b>				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	365	781			1 146
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	20 042	25 424			45 466
. Émis en France	20 042	25 424			45 466
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
<b>Total</b>	<b>20 407</b>	<b>26 205</b>			<b>46 612</b>
<b>Dettes rattachées</b>	660				660
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 067</b>	<b>26 205</b>			<b>47 272</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		13 835	11 747	62 032	87 614
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total</b>		13 835	11 747	62 032	87 614
<b>Dettes rattachées</b>	451				451
<b>Valeur au bilan</b>	<b>451</b>	<b>13 835</b>	<b>11 747</b>	<b>62 032</b>	<b>88 065</b>

#### Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

La Caisse régionale n'a pas de montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### **3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

La Caisse régionale Charente Périgord privilégie pour les relations de couverture une documentation de couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 partiellement adoptée par l'Union Européenne dans sa version dite "Carve – out".

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

## Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>31 749</b>	<b>22 896</b>	<b>1 677 667</b>	<b>26 948</b>	<b>17 607</b>	<b>1 545 875</b>
Taux d'intérêt	31 749	22 896	1 677 667	26 948	17 607	1 545 875
Capitaux propres						
Change						0
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>31 749</b>	<b>22 896</b>	<b>1 677 667</b>	<b>26 948</b>	<b>17 607</b>	<b>1 545 875</b>

### 3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

Les objectifs, la gestion, la méthodologie ainsi que l'assurance et la couverture du risque sont détaillés dans le rapport de gestion (page 34).

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Charente Périgord a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Fonds propres de base (tier 1)	788 289	633 082
Fonds propres complémentaires (tier 2)	79 922	73 141
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		0
Déductions (1)	446 676	330 696
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>421 535</b>	<b>375 527</b>

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse régionale Charente Périgord doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/09, comme au 31/12/08, la Caisse régionale Charente Périgord répond à ces exigences réglementaires.

#### 4. Notes relatives au compte de résultat

##### 4.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 824	9 249
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 858	23 006
Sur opérations avec la clientèle	215 204	226 506
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 279	1 577
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 663	5 666
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	36 744	56 407
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	31	
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>290 603</b>	<b>322 411</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 134	-7 216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-116 621	-133 246
Sur opérations avec la clientèle	-8 937	-16 450
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-700	-3 086
Sur dettes subordonnées	-3 899	-4 394
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-33 052	-51 678
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-170 343</b>	<b>-216 082</b>

(1) Dont 3 858 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 4 760 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) Dont 4 899 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'état au 31 décembre 2009 contre 4 594 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

#### 4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	430	-19	411	448	-212	236
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 332	-10 812	2 520	12 073	-7 464	4 609
Sur opérations avec la clientèle	37 252	-231	37 021	35 184	-22	35 162
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	129		129	147		147
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	1 537	-1 011	526	2 103	-849	1254
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2) (3)	59 634	-3 979	55 655	31 742	-4 273	27 469
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	2 533	-26	2 507	13 884	-225	13 659
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>114 847</b>	<b>-16 078</b>	<b>98 769</b>	<b>95 581</b>	<b>-13 045</b>	<b>82 536</b>

(1) les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à 0 milliers d'euros en 2009 ainsi qu'en 2008.

(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées en 2009 à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 10 597 milliers d'euros en 2009 et à 11 220 milliers d'euros en 2008

(3) les commissions d'assurance jusque là classés dans le poste "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été reclassés en 2009 dans le poste "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 17 428 milliers d'euros en 2009 et à 17 242 milliers d'euros en 2008

#### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-3 623	-407
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option (1)	3 689	-8 403
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	195	228
Résultat de la comptabilité de couverture		
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>261</b>	<b>-8 582</b>

(1) Ce poste correspond à la valorisation des instruments hybrides traités à la juste valeur par résultat sur option.

### 3a : Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>310</b>	<b>310</b>	<b>0</b>
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	310	9	301
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)</i>		301	-301
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>7 246</b>	<b>7 246</b>	<b>0</b>
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	309	6 396	-6 087
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (1)</i>	6 937	850	6 087
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>7 556</b>	<b>7 556</b>	<b>0</b>

(1) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés en 2009 aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêt" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture".

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>661</b>	<b>661</b>	<b>0</b>
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	661	46	-615
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		615	615
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>30 227</b>	<b>30 227</b>	<b>0</b>
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	17 512	28 656	-11 144
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	12 715	1 571	11 144
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>30 888</b>	<b>30 888</b>	<b>0</b>



#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus	15 308	24 879
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	1 050	-1 117
Dépréciation durable (titres de capitaux propres) (1)	-3 568	-21
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-26	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>12 764</b>	<b>23 741</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

(1) En 2009, les dépréciations durables concernent les titres de participation Semapex (-14 milliers d'euros), Sengava (2 milliers d'euros), Charente Périgord Immobilier (781 milliers d'euros). Le solde -2 771 milliers d'euros a été constitué sur le portefeuille OPCVM.

En 2008, les dépréciations durables concernent les titres de participation SACAM Santeffi (- 13,5 milliers d'euros) et TLJ (-6,7 milliers d'euros).

- 2 392 milliers d'euros a été constitué sur le portefeuille OPCVM considéré comme du coût du risque en 2008.

#### 4.5. Produits et charges nets sur autres activités

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	284	58
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance (1)		17 242
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-102	994
Autres produits (charges) nets (2)	-249	3 660
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-67</b>	<b>21 954</b>

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.2) ont été reclassés en 2009 dans le poste "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 17 428 milliers d'euros en 2009 et à 17 242 milliers d'euros en 2008

(2) Reprise nette CNASEA impactant les produits et charges net sur autres activités en 2008 = 3 418 milliers d'euros

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges de personnel	76 387	76 373
Impôts et taxes	4 496	4 263
Services extérieurs et autres charges	39 856	39 258
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>120 739</b>	<b>119 894</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Charente Périgord.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2009			2008
	ERNST & YOUNG	KPMG Audit	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	81	81	162	158
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>162</b>	<b>158</b>

**4.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles**

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		
Dotations aux amortissements	6 761	7 035
- Immobilisation corporelles	5 755	6 731
- Immobilisation incorporelles	273	304
Dotations aux provisions pour dépréciation		
- Immobilisation corporelles		
- Immobilisation incorporelles		
<b>Total</b>	<b>6 761</b>	<b>7 035</b>

**4.8. Coût du risque**

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-48 951</b>	<b>-50 865</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		-2 392
Prêts et créances	-48 460	-42 179
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	-8	-323
Engagements par signature	-283	-542
Risques et charges	-200	-5 429
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>24 836</b>	<b>31 161</b>
Prêts et créances	23 141	27 556
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	48	83
Engagements par signature	386	180
Risques et charges	1 261	3 342
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-24 115</b>	<b>-19 704</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-628	-676
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 391	2 749
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-42	-56
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-179	
<b>Coût du risque</b>	<b>-22 573</b>	<b>-17 687</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-38</b>	<b>-38</b>
Plus-values de cession	22	50
Moins-values de cession	-60	-88
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-38</b>	<b>-38</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-26 049	-21 836
Charge d'impôt différé	2 447	2 248
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-23 602</b>	<b>-19 588</b>

##### Réconciliation de taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

##### Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	81 876	34,43%	28 190
Dividende régime mère fille	-11 482		-3 953
Effet des différences permanentes			-442
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires.			
Effet de l'imposition à taux réduit			-229
Effet des autres éléments			36
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>24,08%</b>	<b>23 602</b>

**Au 31/12/2008**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	81 324	34,43%	28 000
Dividende régime mère fille	-22 962		-7 906
Effet des différences permanentes			151
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires.			
Effet de l'imposition à taux réduit			-292
Effet des autres éléments			-365
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>24,08%</b>	<b>19 588</b>

#### 4.11. Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		-323 477		-323 477	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-323 477</b>	<b>0</b>	<b>-323 477</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)</b>					
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-323 477</b>	<b>0</b>	<b>-323 477</b>	<b>0</b>

Variation de juste valeur		118 499		118 499	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du groupe)</b>	<b>0</b>	<b>118 499</b>	<b>0</b>	<b>118 499</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)</b>					
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)</b>	<b>0</b>	<b>118 499</b>	<b>0</b>	<b>118 499</b>	<b>0</b>

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	121 182	-333 245
Impôt	-2 683	9 768
Total net	118 499	-323 477

## 5. *Informations sectorielles*

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique: le secteur «**Banque de proximité en France**».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique sont non applicables.

## 6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2009

### 6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	48 477		50 315	
Banques centrales	10 868		7 869	
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>59 345</b>		<b>58 184</b>	
Créances rattachées				
<b>Valeur au bilan</b>	<b>59 345</b>		<b>58 184</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 174	4 274
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	49 924	51 234
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>55 098</b>	<b>55 508</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		



### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	5 174	4 274
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>5 174</b>	<b>4 274</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	49 924	51 234
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	49 924	51 234
* Titres cotés	5 018	
* Titres non cotés	44 906	51 234
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>49 924</b>	<b>51 234</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	7 577	14 980
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>7 577</b>	<b>14 980</b>

#### *6.3. Instruments dérivés de couverture*

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

#### *6.4. Actifs financiers disponibles à la vente*

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	70 156	102 880
* Titres cotés		
* Titres non cotés	70 156	102 880
- Actions et autres titres à revenu variable	450 103	288 459
* Titres cotés		4 795
* Titres non cotés	450 103	283 664
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>520 259</b>	<b>391 339</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>520 259</b>	<b>391 339</b>

(1) dont - 5 810 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres soit - 1 386 sur titres de participation, - 4 424 sur OPCVM au 31 décembre 2009.

Et - 3 105 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres (-713 sur titres de participation et - 2 392 sur OPCVM) au 31 décembre 2008.

### Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 156	2 065		102 880
Actions et autres titres à revenu variable	31 233	2 190		4 795
Titres de participation non consolidés (1)	418 870	7 109	356	283 664
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées				
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>520 259</b>	<b>11 364</b>	<b>356</b>	<b>391 339</b>
<b>Impôts différés</b>				
<b>Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>	<b>520 259</b>	<b>11 364</b>	<b>356</b>	<b>391 339</b>

(1) dont SAS La Boétie : 1 313 milliers d'euros d'écart de réévaluation positif net IS au 31 décembre 2009 et -116 712 milliers d'euros d'écart de réévaluation négatif au 31 décembre 2008.

## 6.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	7 266	9 797
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>		
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 511	1 511
Titres non cotés sur un marché actif	6 099	7 322
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>14 876</b>	<b>18 630</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>85</b>	<b>111</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>14 961</b>	<b>18 741</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	11 753	7 037
Comptes et avances à terme	315 545	243 286
Prêts subordonnés	15 900	15 900
Titres non cotés sur un marché actif	5 059	5 069
<b>Total</b>	<b>348 257</b>	<b>271 292</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>6 404</b>	<b>4 582</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>354 661</b>	<b>275 874</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>369 622</b>	<b>294 615</b>

## Ventilation des prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	7 950	6 703
Autres concours à la clientèle (1)	5 064 427	4 876 486
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	43 000	43 000
Titres non cotés sur un marché actif	1 818	1 818
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	98 940	98 737
Comptes ordinaires débiteurs	23 227	26 492
<b>Total</b>	<b>5 239 362</b>	<b>5 053 236</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>48 330</b>	<b>46 033</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-131 884</b>	<b>-114 309</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>5 155 808</b>	<b>4 984 960</b>
<b>Opérations de crédit bail</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>5 155 808</b>	<b>4 984 960</b>

(1) dont 330 785 milliers d'euros en 2009 apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 46 365 milliers d'euros en 2008. La Caisse régionale Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

### 6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur établissements de crédit							
Sur créances clientèle	114 309		50 408	-32 833			131 884
* dont provisions collectives	37 550		10 990	-1 477			47 063
Sur opérations de crédit-bail							
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Sur actifs disponibles à la vente	3 106		3 568	-864			5 810
Sur autres actifs	427		8	-48			387
<b>Total des dépréciations sur l'actif</b>	<b>117 842</b>		<b>53 984</b>	<b>-33 745</b>			<b>138 081</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit	189			-189			
Sur créances clientèle	105 950		45 004	-36 645			114 309
* dont provisions collectives		9 703	-7 745			37 550	35 592
Sur opérations de crédit-bail							
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Sur actifs disponibles à la vente	693		2 413				3 106
Sur autres actifs	187		323	-83			427
<b>Total des dépréciations sur l'actif</b>	<b>107 019</b>		<b>47 740</b>	<b>-36 917</b>			<b>117 842</b>

## 6.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	7 991	9 731
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>		
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>7 991</b>	<b>9 731</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 005</b>	<b>9 749</b>
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	267	41 419
Comptes et avances à terme	3 871 922	2 826 641
<b>Total</b>	<b>3 872 189</b>	<b>3 382 029</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>5 730</b>	<b>5 941</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 877 919</b>	<b>3 389 127</b>
<b>Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>3 885 924</b>	<b>3 398 876</b>

### Dettes envers la clientèle

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 464 841	1 446 145
Comptes d'épargne à régime spécial	16 562	15 777
Autres dettes envers la clientèle	127 511	279 415
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	<b>1 608 914</b>	<b>1 741 337</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>4 316</b>	<b>4 541</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 613 230</b>	<b>1 745 878</b>

### 6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	7 562	7 588
Obligations et autres titres à revenu fixe	203 246	92 114
<b>Total</b>	210 808	99 702
Créances rattachées	4 740	1 660
Provisions		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>215 548</b>	<b>101 362</b>

### 6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	674	1 146
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	11 422	45 466
. Émis en France	11 422	45 466
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total</b>	12 096	46 612
<b>Dettes rattachées</b>	29	283
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 125</b>	<b>47 272</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	73 776	87 614
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	73 776	87 614
<b>Dettes rattachées</b>	295	865
<b>Valeur au bilan</b>	<b>74 071</b>	<b>88 065</b>



**6.10. Actifs et passifs d'impôts différés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Impôts courants	3 066	9561
Impôts différés	30 889	28 945
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>33 955</b>	<b>38 506</b>
Impôts courants		
Impôts différés		
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le détail des impôts différés passifs et actifs se présente ainsi :

<b>Impôts différés</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>		<b>31/12/2008</b>	
	<b>Impôts différés Actif</b>	<b>Impôts différés Passif</b>	<b>Impôts différés Actif</b>	<b>Impôts différés Passif</b>
Actifs disponibles à la vente		682		158
Provisions non déductibles	20 354		17 083	
Charges à payer non déductibles	950		199	
Couvertures de juste valeur	3 197	3 197	3 051	3 051
Autres différences temporaires				
Autres impôts différés	12 414	2 829	13 253	1432
Effet des compensations	-6 708	-6 708	-4 641	-4 641
<b>Total impôt différé</b>	<b>30 889</b>	<b>0</b>	<b>28 945</b>	<b>0</b>

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation actif

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Autres actifs</b>	<b>40 761</b>	<b>56 529</b>
Comptes de stocks et emplois divers	16	16
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	38 283	55 169
Comptes de règlements	2 462	1 344
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>47 538</b>	<b>49 740</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	16 397	13 924
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	13	3
Produits à recevoir	28 193	33 619
Charges constatés d'avance	2 793	2 042
Autres comptes de régularisation	142	152
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>88 299</b>	<b>106 269</b>

### Comptes de régularisation passif

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>32 235</b>	<b>29 814</b>
Comptes de règlements	955	990
Créditeurs divers	28 438	25 948
Versement restant à effectuer sur titres	2 837	2 870
Autres	5	6
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>51 809</b>	<b>58 793</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 195	5 332
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		4
Produits constatés d'avance	23 050	18 661
Charges à payer	25 440	28 414
Autres comptes de régularisation	124	6 382
<b>Valeur au bilan</b>	<b>84 044</b>	<b>88 607</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

## 6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres Mvts (*)	Solde 31/12/2009
<b>Immeubles de placement</b>						
Valeur brute	3 569			-336	215	3 448
Amortissements et provisions	-1 589			-82	165	-1 506
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 980</b>			<b>-418</b>	<b>380</b>	<b>1 942</b>

(Y compris Immeubles de placement donnés en location simple)

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres Mvts (*)	Solde 31/12/2008
<b>Immeubles de placement</b>						
Valeur brute	0		1 323		2 246	3 569
Amortissements et provisions	0		-72		-1 517	-1 589
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>0</b>		<b>1 251</b>		<b>729</b>	<b>1 980</b>

(Y compris Immeubles de placement donnés en location simple)

(\*) Le poste autres mouvements correspond à la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation transférée en immeuble de placement

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 1 942 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 980 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

**6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/2009</b>	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres movvts	<b>Solde 31/12/2009</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	120 130		4 160	-2 922		-215	121 152
Créances rattachées Amortissements & Provisions	-67 670		-6 488	3 281		-165	-71 041
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>52 460</b>		<b>-2 328</b>	<b>359</b>		<b>-380</b>	<b>50 111</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 064			-55			11 009
Amortissements & Provisions	-8 887		-273	85			-9 075
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 177</b>		<b>-273</b>	<b>30</b>			<b>1 934</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/2008</b>	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres movvts (2)	<b>Solde 31/12/2008</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	119 066		7 310	-3 999		-2 247	120 130
Créances rattachées (1) Amortissements & Provisions	-66 337		-6 731	3 880		1 518	-67 670
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>52 729</b>		<b>579</b>	<b>-119</b>		<b>-729</b>	<b>52 460</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 133		73	-142			11 064
Amortissements & Provisions	-8 724		-304	141			-8 887
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 409</b>		<b>-231</b>	<b>-1</b>			<b>2 177</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Le poste autres mouvements correspond à la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation transférée en immeuble de placement

#### 6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	7 647		1 572		-1 785	7 434
Risques d'exécution des engagements par signature	726		283		-386	623
Risques opérationnels (2)	7 044		446	-187	-206	7 097
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 578		797	-826	-4	1 545
Litiges divers	2 633		145	-12	-324	2 442
Autres risques (3)	4 755		289	-344	-1 185	3 515
<b>Provisions</b>	<b>24 383</b>		<b>3 532</b>	<b>-1 388</b>	<b>-3 871</b>	<b>22 656</b>

(1) Au 31/12/09, 976 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 569 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations, dont notamment le risque CNASEA.

(3) Dont provision sur titres Selecta détenu jusqu'à échéance 3 353 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 410 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

### Provision épargne logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	248 292	174 379
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	273 890	288 363
Ancienneté de plus de 10 ans	242 213	278 916
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>764 395</b>	<b>741 659</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>197 570</b>	<b>201 504</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>961 965</b>	<b>943 163</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

#### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne logement :</b>	11 644	11 465
<b>Comptes épargne logement :</b>	41 007	42 411
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>52 651</b>	<b>53 876</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	562	1 138
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	792	145
Ancienneté de plus de 10 ans	2 113	1 414
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>3 467</b>	<b>2 697</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>3 967</b>	<b>4 951</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>7 434</b>	<b>7 648</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne logement :	2 697	770		3 467
Comptes épargne logement :	4 951		984	3 967
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>7 648</b>	<b>770</b>	<b>984</b>	<b>7 434</b>

## 6.15. Capitaux propres

### ►Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>25 913 293</b>			<b>25 913 293</b>
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Crédit Agricole s.a.	15 704 193			15 704 193
<b>Parts sociales</b>	<b>91 940 157</b>			<b>92 666 318</b>
Dont 67 Caisses Locales	90 832 610	8 215 764	6 382 237	92 666 137
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Crédit Agricole s.a.	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>116 746 084</b>	<b>8 215 764</b>	<b>6 382 237</b>	<b>118 579 611</b>

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente Périgord sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale de la CR
	Montant Net	Montant Net
2003	2 578	2 162
2004	3 399	2 021
2005	4 156	1 753
2006	5 338	1 816
2007	6 737	2 084
2008	6 478	2 146



➤ **Projet d'affectation du résultat individuel de la Caisse régionale Charente Périgord et fixation du dividende 2009 qui seront proposés aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire**

	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Résultat conservé</b>	<b>Résultat distribué</b>
En milliers d'euros			
<b>Résultat comptable après IS</b>			
Bénéfice	53 511		
<b>Total à affecter :</b>	<b>53 511</b>		
<b>Affectation</b>			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			2 196
Rémunération des CCA détenus par CASA			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale		33 627	
Autres réserves		11 209	
<b>TOTAUX</b>	<b>53 511</b>	<b>44 836</b>	<b>8 674</b>

**6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		59 345				<b>59 345</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		6 229	0	23 333	25 536	<b>55 098</b>
Instruments dérivés de couverture		8 329	1 958	3 356	18 106	<b>31 749</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	450 103				70 156	<b>520 259</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 059	84 812	18 572	206 802	54 377	<b>369 622</b>
Prêts et créances sur la clientèle		776 484	640 503	1 717 122	2 021 699	<b>5 155 808</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		93	1 911	10 102	176	<b>12 281</b>
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		179	12 278	159 865	43 226	<b>215 548</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>455 162</b>	<b>935 471</b>	<b>675 222</b>	<b>2 120 580</b>	<b>2 233 276</b>	<b>6 419 710</b>
Banques centrales						<b>0</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1 939	1 221	588	3 829	7 577
Instruments dérivés de couverture		2 675	5 258	14 655	308	22 896
Dettes envers les établissements de crédit		820 473	979 885	1 190 478	895 088	3 885 924
Dettes envers la clientèle		1 512 214	34 128	65 801	1 087	1 613 230
Dettes représentées par un titre		11 493	632			12 125
Dettes subordonnées		295	2 600	9 147	62 029	74 071
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-52	-457	-3 280	-17 051	-20 840
<b>Total passifs financiers par échéance</b>		<b>2 349 037</b>	<b>1 023 267</b>	<b>1 277 389</b>	<b>945 290</b>	<b>5 594 983</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		58 184				58 184
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 838	2 579	22 683	26 408	55 508
Instruments dérivés de couverture		23	4 685	13 503	8 737	26 948
Actifs financiers disponibles à la vente	450 103				70 156	520 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit		269 483	6 568	7 104	11 460	294 615
Prêts et créances sur la clientèle		655 128	578 689	1 668 364	2 082 778	4 984 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		599	2 993	5 387	2 993	11 972
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		12 637	9 621	36 882	42 222	101 362
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>450 103</b>	<b>999 892</b>	<b>605 135</b>	<b>1 753 924</b>	<b>2 244 754</b>	<b>6 053 808</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		5	11 428	1 732	1 815	14 980
Instruments dérivés de couverture		0	891	10 801	5 915	17 607
Dettes envers les établissements de crédit		498 428	693 678	1 142 982	1 063 788	3 398 876
Dettes envers la clientèle		1 641 018	93 568	10 272	1 020	1 745 878
Dettes représentées par un titre		32 305	14 967			47 272
Dettes subordonnées		451	13 835	11 747	62 032	88 065
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		722	3 611	6 499	3 611	14 443
<b>Total passifs financiers par échéance</b>		<b>2 172 929</b>	<b>831 978</b>	<b>1 184 033</b>	<b>1 138 181</b>	<b>5 327 121</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements	42 491	43 254
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 559	4 652
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	858	1 071
Autres charges sociales	15 907	15 244
Intéressement et participation	7 404	6 895
Impôts et taxes sur rémunération	5 168	5 257
<b>Total charges de personnel *</b>	<b>76 387</b>	<b>76 373</b>

(\*) Dont indemnités liées à la retraite pour 73 milliers d'euros

Dont Autres avantages à long terme : au 31/12/09, Médailles du travail pour 86 milliers d'euros

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	1 308	1 304
Étranger		
<b>Total</b>	<b>1 308</b>	<b>1 304</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>12 706</b>	<b>17 297</b>	<b>18 932</b>	<b>18 863</b>
	Écart de change				
	Coût des services rendus sur la période	775	837	763	767
	Coût financier	644	817	825	687
	Cotisations de l'employé	0			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	254	-5 428		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0			
	Indemnités de cessation d'activité	0			
	<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	<b>-784</b>	<b>-2 623</b>	<b>-2 020</b>	<b>-502</b>
	(Gains) / pertes actuariels *	-273	-1 807	-1 202	-883
<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>13 322</b>	<b>12 706</b>	<b>17 297</b>	<b>18 932</b>	

<i>en milliers euros</i>		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus sur l'exercice	775	837	763	767
	Coût financier	644	817	825	687
	Rendement attendu des actifs sur la période	-450	-705	-758	-755
	Amortissement du coût des services passés	22			
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-145	175	231	919
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0			
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0			
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>846</b>	<b>1 124</b>	<b>1 061</b>	<b>1 618</b>

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	<b>12 716</b>	<b>18 954</b>	<b>18 882</b>	<b>18 954</b>
	Écart de change				
	Rendement attendu des actifs	450	705	758	755
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-128	1 632	-1 434	-1 802
	Cotisations de l'employeur	854	1 035	1 138	1 621
	Cotisations de l'employé	0			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	-5 428		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0			
	Indemnités de cessation d'activité	0			
	Prestations versées	-784	-2 623	-2 020	-502
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>13 108</b>	<b>12 716</b>	<b>17 395</b>	<b>18 954</b>

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Position nette</b>	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>13 322</b>	<b>12 706</b>	<b>17 297</b>	<b>18 932</b>
	Coût des services passés non comptabilisés	232			
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus				
	<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>13 322</b>	<b>12 706</b>	<b>17 297</b>	<b>18 932</b>
	<b>Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période</b>	<b>13 108</b>	<b>12 716</b>	<b>17 395</b>	<b>18 954</b>
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-446</b>	<b>9</b>	<b>99</b>	<b>22</b>	

### Informations sur les actifs du régime (1)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Composition des actifs</b>				
- % d'obligations	77	81.1	75.1	71.3
- % d'actions	15.7	9.1	17.1	19.2
- % autres actifs	7.3	9.8	7.8	9.5

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>régime à prestation définies - principales hypothèses actuarielles</b>				
- Taux d'actualisation (2)	4.34%	4.71%	4,84%	4,15%
- Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement%	3.50%	4.05%	4,00%	4,00%
- Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement%	3.90%	4.15%	4,15%	4,05%
- Taux attendu augmentation des salaires (3)	2.83%	2.83%	2,83%	2.83%

(1) calculé sur la base de 123,6 Md d'actifs sur l'ensemble du périmètre

(2) moyenne arithmétique calculée sur la base des taux d'actualisations définis par le groupe Crédit Agricole et sur la base des durées résiduelles d'engagement.

(3) moyenne arithmétique calculée suivant les populations concernées (cadres, non cadre et dirigeant)

### 7.4. Autres engagements sociaux

	31/12/2009	31/12/2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Participation	2 136	0
Intéressement	5 269	6 895
Indemnités de départ à la retraite	976	1 007
Médaille du travail	569	571
<b>Total</b>	<b>8 950</b>	<b>8 473</b>

### 7.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2009, s'élève à 2 208 milliers d'euros dont 1 362 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

## 8. Engagements de financement et de garantie

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>775 080</b>	<b>832 978</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		0
. Engagements en faveur de la clientèle	775 080	832 978
Ouverture de crédits confirmés	584 486	655 580
Autres engagements en faveur de la clientèle	190 594	504 357
<b>Engagements de garantie</b>	<b>63 054</b>	<b>73 611</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	63 054	73 611
Cautions, avals et autres garanties	44 885	11 964
Autres garanties d'ordre de la clientèle	18 169	31 333

<b>Engagements reçus</b>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de financement</b>		
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	18 125
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 205 942</b>	<b>1 153 684</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	357 058	352 466
. Engagements reçus de la clientèle	848 884	801 218
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	132 896	126 658
Autres garanties reçues	715 988	528 017

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

## **9. Reclassement d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

- Reclassements effectués par la Caisse régionale de Charente Périgord

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.



## 10. *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. **Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût**

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	369 622	368 838	294 615	294 476
Prêts et créances sur la clientèle	5 155 808	5 324 030	4 984 960	4 888 050
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	215 548	220 493	101 362	94 439
Immeubles de placement	1 942	1 942	1 980	1 980
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	3 885 924	3 894 101	3 398 876	3 398 876
Dettes envers la clientèle	1 613 230	1 613 230	1 745 878	1 745 878
Dettes représentées par un titre	12 125	12 125	47 272	47 272
Dettes subordonnées	74 071	74 071	88 065	88 065

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de donnée fiable observable.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### ➤ Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 174</b>		<b>5 174</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5174		5174	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>49 924</b>	<b>5 018</b>	<b>44 068</b>	<b>838</b>
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	49 924	5 018	44 068	838
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	49 924	5 018	44 068	838
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>520 259</b>		<b>520 259</b>	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 156		70 156	
Actions et autres titres à revenu variable	450 103		450 103	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>31 749</b>		<b>31 749</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>607 106</b>	<b>5 018</b>	<b>601 250</b>	<b>838</b>

## **Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>7 577</b>		<b>7 577</b>	
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	7 577		7 577	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>22 896</b>		<b>22 896</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>30 473</b>		<b>30 473</b>	

### ➤ **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas effectué de transferts significatifs.

➤ Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

	Total	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
		Créanc es sur la clientè le	Actifs représent atifs de contrats en unités de compte	Valeurs reçues en pension	Effets <i>publics et valeurs assimilées</i>	Obligati ons et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde d'ouverture (01/01/2009)</b>								
Gains /pertes de la période (1)	<b>1 041</b>	0	0	0	0	1041	0	1 041
Comptabilisés en résultat	<b>-203</b>							-203
Comptabilisés en capitaux propres								0
Achats de la période								0
Ventes de la période								0
Emissions de la période								0
Dénouements de la période								0
Transferts								0
Transferts vers niveau 3								0
Transferts hors niveau 3								0
<b>Solde de clôture (31/12/2009)</b>	<b>838</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>838</b>	<b>0</b>	<b>838</b>

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>-203</b>
Comptabilisés en résultat	-203
Comptabilisés en capitaux propres	

## 11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Liste des entités	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Caisse régionale	France	Intégration globale	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	France	Intégration globale				